Image not found or type unknown

# Devoir de conseils pour investissements en cours

Par **mingorix**, le **22/12/2012** à **21:26**

Bonsoir,
Dans un passé récent, 200?, les banques ont eu à remplir ou faire remplir par leurs clients, un questionnaire destiné à connaître avec précision le niveau de connaissances des dits clients (profane, avisé, etc..)
L'objectif, tel que je le comprends, était et est de pouvoir conseiller au mieux le client dans ses futurs placements.

1 - Merci de confirmer, infirmer le cas échéant si ce que j'affirme est correct ou non.

2 -Toujours si je comprends correctement, cette connaissance ainsi acquise par le banquier doit-elle/devait-elle être utilisée pour conseiller le client dans ses futurs investissements ou inclut-elle, implicitement/de facto, les investissements actuels (c'est-à-dire ceux déjà réalisés par le client) et actuellement en portefeuille du dit client au sein de la banque ?

Les questions sont-elles claires ? compréhensibles ? trop vague ? avec pas assez de détail(s) ?

Merci pour toute information me permettant de mieux comprendre cette problématique.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2013,
Cordialement
mingorix

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés